



Séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2022

Absents excusés :

Absente excusée :

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 22 février 2022

1- DELIBERATIONS

1.1 – Approbation des Comptes de Gestion 2021

Les Comptes de Gestion du Trésor Public sont identiques aux Comptes Administratifs de 2021 présentés et votés lors du Conseil Municipal du 22 février 2022

- Budget Commune

Réalisations de l'exercice

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	520 416.83 €	819 154.86 €
Section d'investissement	302 693.61 €	513 411.79 €

- Budget Assainissement

Réalisations de l'exercice

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 573.84 €	23 939.66 €
Section d'investissement	12 820.38 €	15 187.09 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Affectation du résultat de 2021

Le résultat de fonctionnement de 2021 est de 298 738.03 €. Il est affecté pour le Budget 2022 :

- à la section de fonctionnement pour 166 902.91 €
- à la section d'investissement pour 131 835.12 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Vote des taux d'imposition 2022

A partir de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales, et du choix de l'augmentation des taux de 0.5 % par rapport à 2021, les produits attendus sont :

	Taux 2021	Taux 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produit attendu
TFPB	31.66	31.82	1 079 000	343 338
TFPNB	45.07	45.30	123 200	55 810
				399 148

L'augmentation des taux génère un gain de 2011 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.4 – Vote des subventions aux associations

Cf tableau proposé par la Commission Finances

Vote du Conseil municipal

- 1 abstention
- 14 pour

1.5 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'école sous contrat d'association

Montant attribué par élève : 779 €

Soit une subvention globale pour 77 élèves arrondie à 60 000 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.6 – Présentation et vote des Budgets Primitifs 2022 : Commune/Assainissement/Eco-Quartier

Isabelle a préparé les Budgets Primitifs 2022 des 3 collectivités suivantes et les présente en détail.

Cf documents préparés et remis à chaque conseiller.

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	994 000 €	994 000 €
Investissement	869 900 €	869 900 €
Total Budget	1 863 900 €	1 863 900 €

Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 500 €	94 500 €
Investissement	223 400 €	223 400 €
Total Budget	317 900 €	317 900 €

Eco-Quartier	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	315 928.12 €	315 928.12 €
Investissement	311 926.03 €	311 926.03 €
Total Budget	627 854.15 €	627 854.15 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.7– Avenant n°1 à la convention de 2021 pour rénovation de l'Eclairage Public, rue de l'Andourie

Lors du Conseil Municipal du 08 juin 2021, nous avons signé une convention pour la rénovation de l'Eclairage Public, rue de l'Andourie correspondant à une estimation du coût des travaux.

Après l'étude d'exécution définitive, le SyDEV nous propose un avenant à la convention citée ci-dessus pour détermination du coût réel de la participation à la charge de la Commune.

Pour information,

- montant de la convention : 12 511 €

- montant de l'avenant : 12 981 €

- soit un total de 25 492 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.8 – Avenant n°1 à la convention de 2021 pour effacement de réseau, rue de l'Andourie

Lors du Conseil Municipal du 08 juin 2021, nous avons signé une convention pour l'effacement de réseau, rue de l'Andourie correspondant à une estimation du coût des travaux.

Après l'étude d'exécution définitive, le SyDEV nous propose un avenant à la convention citée ci-dessus pour détermination du coût réel de la participation à la charge de la Commune.

Pour information,

- montant de la convention : 51 078 €

- montant de l'avenant : 22 481 €

- soit un total de 73 559 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.9 – Convention avec le SyDEV pour rénovation éclairage du terrain de foot

Suite à la défection de l'éclairage du terrain de foot (4 projecteurs hors service) et pour optimiser le coût des réparations et de notre participation, le SyDEV nous propose une convention de rénovation d'éclairage pour un montant de 7 578 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.10 – Convention avec le SyDEV pour rénovation énergétique de l'Espace Ben-Hur

Afin d'obtenir la subvention accordée par le SyDEV pour l'opération de rénovation énergétique de l'Espace Ben-Hur, nous devons signer une convention pour le versement de cette aide, d'un montant de 44 394 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.11 – Avance remboursable pour achat de véhicule

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'aide financière de la part de Madame Amandine JACQUOT, domiciliée au Moulin Brûlé, n°19, pour le paiement de son véhicule d'occasion. Cette facture s'élève à 3 342.24 €

Considérant la situation familiale de Mme JACQUOT, le Conseil Municipal après délibération :

- **Décide** : de prendre l'achat de la voiture appartenant à M. Romain BATIOT de Mouilleron Saint Germain de 3 342.24 €. Ce montant sera versé directement à M. BATIOT.

- **Demande** : le remboursement par Mme Amandine JACQUOT de la somme de 3 342.24 € sur une période de 33 mois à compter du mois d'avril 2022 par mensualités de 100 € (la dernière mensualité sera de 42.24 €).

- **Exige** la mise en place d'un prélèvement automatique pour les remboursements mensuels.

<u>Vote du Conseil municipal</u>

Ok à l'unanimité
